



S'inscrire à la newsletter

ZOOM



Inspection-contrôle : A quoi ça sert ? Comment ça fonctionne ?



Cette activité des Agences Régionales de Santé a pour but de prévenir les risques liés à la sécurité sanitaires, au fonctionnement des établissements et services sanitaires ou médico-sociaux, aux actes médicaux et pratiques des professionnels. L'inspection-contrôle des Ehpad, le contrôle de la sérialisation en pharmacie d'officine ou encore la prévention de la légionellose font partie des priorités de 2023.

Qu'il s'agisse de vérifier le respect des règles d'hygiène par les salons de tatouage en août dernier, d'accompagner les pharmaciens d'officine dans la mise en œuvre de la sérialisation au



mois d'octobre, ou de travailler avec les établissements de santé sur la bonne remontée des événements indésirables associés aux soins (EIAS) en ce début d'année, à chaque fois, c'est la mission d'inspection-contrôle de l'Agence régionale de santé qui est sollicitée. Cette mission confiée aux ARS est essentielle pour prévenir les risques dans trois domaines : sécurité sanitaire, fonctionnement des établissements et services, actes médicaux et pratiques des professionnels. En Guyane, elle est réalisée par des agents des différentes directions métiers de l'ARS ou par des inspecteurs venant en renfort, et est pilotée par Anne Cariou, responsable de la mission Pilotage, financements et évaluation (PFE).

L'inspection consiste à explorer tout le fonctionnement d'un établissement de santé ou d'un établissement ou service médico-social (ESMS). Le contrôle se concentre sur un aspect plus restreint. « Il s'agit, par exemple, de s'assurer qu'une subvention attribuée par l'ARS a été utilisée correctement », explique Anne Cariou.

Chaque année, la Commission nationale de programme des inspections-contrôles et les directions du ministère de la Santé et de la Prévention priorisent les thèmes d'inspection-contrôle pour aboutir à un programme national adressé aux ARS. En 2022, parmi ces priorités, figuraient le contrôle de la sérialisation en pharmacie (**lire la Lettre pro du 11 octobre**), la France étant le pays d'Europe le plus en retard en la matière, et l'inspection-contrôle de 100 % des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), suite à l'affaire Orpea. Il revient ensuite à chaque ARS de définir sa programmation régionale en fonction des orientations nationales et des priorités locales.

Cette année, parmi les orientations nationales, figurent la poursuite des inspections-contrôles de 100 % des Ehpad, le suivi de la sérialisation en pharmacie d'officine, le contrôle des structures de dialyse, la prévention de la légionellose, l'inspection des grossistes-répartiteurs ou encore le contrôle de la production et de la distribution de l'eau potable.

En ce début d'année, l'ARS, renforcée par un médecin du Centre de ressources national en appui aux ARS ultramarines, a ainsi contrôlé le centre hospitalier de Cayenne et celui de l'Ouest guyanais au sujet des événements indésirables associés aux soins. « Lors de ces contrôles, nous essayons de solliciter des agents des différents services de l'hôpital, pour avoir différents points de vue, vérifier si tout le monde a le même niveau d'information sur les procédures, détaille Anne Cariou. Pour certains contrôles, nous prévenons les établissements un petit peu à l'avance, pour qu'ils puissent nous transmettre par exemple des documents. D'autres contrôles sont réalisés de manière inopinée. » Ces contrôles peuvent par exemple faire suite à des signalements, à des plaintes de patients ou de leurs proches (y compris des plaintes anonymes), à des alertes récurrentes sur certains problèmes.

« Dans ces cas-là, nous demandons une explication à l'établissement et, si besoin, nous vérifions sur place », poursuit-elle. Ces inspections-contrôles font ensuite l'objet d'un rapport contradictoire, ce qui signifie que l'établissement a un droit de réponse. La directrice générale de l'ARS adresse alors un courrier à l'établissement dans lequel peuvent figurer :

- Des injonctions, en cas d'écart à la norme, auxquelles il est obligatoire de se conformer ;
- Ou des recommandations, qui ne sont pas contraignantes.

« Il arrive que l'établissement corrige les choses tout de suite, constate Anne Cariou. Sinon, nous assurons un suivi pendant plusieurs mois. La procédure peut aller jusqu'au retrait d'une autorisation, si l'établissement refusait de se conformer aux demandes. » Cela n'est pas arrivé récemment en Guyane.

Ces inspections-contrôles ne servent pas qu'à constater des écarts. « Il s'agit aussi de voir comment les établissements peuvent être accompagnés pour s'améliorer. C'est l'occasion de

réfléchir à leur organisation et à leurs pratiques. »

EN BREF

◆ Covid-19, CHRU, métaux lourds : Clara de Bort fait le point dans France-Guyane



« On n'imaginait pas une crise de cette ampleur. Même si ça faisait longtemps que les scientifiques nous disaient qu'on allait avoir une pandémie mondiale. C'est la première fois qu'on a vu cette déferlante arriver et on s'est rendu compte qu'en quelques jours, le monde entier pouvait être touché par une épidémie respiratoire. » Dans une longue interview à France-Guyane, en vente jusqu'à jeudi, Clara de Bort revient sur les trois dernières années, largement perturbées par l'épidémie de Covid-19. La directrice générale de l'ARS évoque les tensions qui ont pu naître pendant la crise, comment l'ARS a essayé de suivre les autres sujets de santé publique pendant cette période. Elle répond aussi à plusieurs questions d'actualité comme la création du CHRU de Guyane, la succession de Christophe Robert à la tête du Centre Hospitalier de Cayenne ou encore la stratégie de lutte contre les métaux lourds. Une interview à retrouver cette semaine dans [France-Guyane](#).

◆ L'Aide Sociale à l'Enfance recherche des familles d'accueil



L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) rencontre des difficultés pour trouver des familles d'accueil et enrayer le surnombre actuel des enfants accueillis par famille ou en attente de placements. Aussi, la Collectivité Territoriale (CTG) lance-t-elle un appel à candidature.

Des familles sont recherchées en priorité dans les secteurs suivants :

- Cayenne (8)
- Grand-Santi (2)
- Mana (3)
- Maripasoula (3)
- Montsinéry-Tonnégrande (2)
- Rémire-Montjoly (5)
- Saint-Georges (4)
- Saint-Laurent du Maroni (10)
- Apatou (2)
- Camopi (1)

Les conditions sont les suivantes :

- disposer d'une chambre dédiée à l'accueil du jeune,
- aucun diplôme n'est requis, mais l'envie de s'engager, l'empathie et la disponibilité sont indispensables,

En moyenne, la rémunération est d'environ 1 000 euros par enfant avec des majorations si plusieurs enfants accueillis.

Contact : Marie-Paule Horth, responsable de la direction de la PMI/service mode d'accueil et petite enfance à marie-paule.horth@ctguyane.fr

◆ Projet régional de santé : donnez votre avis !



Le Projet Régional de Santé (PRS) est le document stratégique et opérationnel de mise en œuvre de la politique régionale de santé en Guyane. Il englobe tous les champs de compétences de l'ARS mais également de l'ensemble des acteurs de la santé et des institutions : la prévention et la promotion de la santé, les soins hospitaliers et ambulatoires (soins de ville), et le secteur médico-social. L'ARS Guyane a récemment lancé ses travaux de révision de l'actuel PRS, l'échéance réglementaire étant prévue en juin 2024. Ils ont débuté par une phase d'évaluation qui se poursuit jusqu'en avril. Elle doit mobiliser les agents de l'ARS et également tous ses partenaires.

Cette évaluation reposera sur les données suivantes : **un questionnaire en ligne ouvert à tous**, l'analyse des indicateurs de santé de la Guyane, des fiches bilan sur chacun des axes du PRS réalisées par les équipes de l'ARS, et le compte-rendu des réunions et des contributions en ligne réalisées dans le cadre du CNR (Conseil national de la refondation). C'est pourquoi l'ARS vous propose, sur la base du volontariat, de répondre à son questionnaire à propos du regard que vous portez sur la forme actuelle du PRS, sur l'évolution de la situation de santé de la Guyane depuis 2018, et sur vos attentes pour les années à venir. Il est possible d'y répondre jusqu'au 31 mars.

Vos réponses viendront alimenter l'évaluation du PRS et l'élaboration de sa prochaine phase. Ces documents, une fois rédigés, seront rendus publics et ainsi portés à votre connaissance. De plus, l'ARS vous propose, si vous en faites la demande, de réaliser un entretien avec vous afin d'apporter une contribution plus qualitative et détaillée à l'évaluation du PRS sur la période 2018-2022.

[Projet Régional de Santé : donnez votre avis ici](#)

La minute CHRU



Retrouvez dans cette minute hebdomadaire les informations relatives au projet CHRU et à l'avancée des différents chantiers associés. Pour toute question, nous vous invitons à vous rapprocher du référent de votre filière ou contacter l'adresse mail suivante : accompagnementprojetCHRU@eurogroupeconsulting.com

■ **Projet médical : de premiers ateliers cette semaine**

Comme nous vous l'indiquions mardi dernier dans cette rubrique, des entretiens avec les référents des filières ont été menés afin d'identifier les principaux projets à conduire au cours des prochaines années, dans le cadre de la construction du projet médical du futur CHRU de Guyane. Pour les filières bénéficiant d'un accompagnement fort : un canevas de travail pré-complété a été transmis aux référents de filières. Ces documents serviront de base pour les groupes de travail qui ont lieu cette semaine.

Ces premiers ateliers du projet médical réunissent les professionnels des filières femme mère enfant, médecine d'urgence, cardiologie, oncologie et chirurgie. Ils se déroulent à partir d'aujourd'hui et jusqu'à vendredi matin, à Kourou. L'objectif est de synthétiser les entretiens qui ont eu lieu entre les professionnels des filières et les consultants, et d'affiner les projets.

E-Santé

■ La sensibilisation à Mon Espace santé se poursuit

Le pôle e-santé de l'ARS poursuit ses actions de sensibilisation à Mon Espace santé, à destination du grand public. Une opération a eu lieu jeudi à la poste Mandela, à Cayenne. Les projets interventions sont prévues :

- Le 23 mars à la MGEN
- Le 31 mars à Roura
- Le 16 avril à Cacao

Lors de ces opérations, il est proposé au public d'activer son Espace santé, le nouveau service public gratuit et sécurisé en santé.

Infos

Utile pour votre exercice



■ L'Inserm propose une émission sur la migraine

Aujourd'hui à 16h30 (heure de Guyane), l'Inserm donne rendez-vous sur sa **chaîne YouTube** pour un nouveau numéro de « 30 minutes Santé » consacré à la migraine. « La migraine est une maladie neurologique mal connue du grand public, rappelle l'Inserm. Elle touche environ 12 % de la population française, soit 5 millions de personnes, ce qui en fait la maladie neurologique la plus fréquente. Les femmes sont trois fois plus touchées que les hommes. Et s'il existe des traitements pour limiter la sévérité, la durée et la fréquence des crises, un certain nombre de patients restent plusieurs années dans une errance diagnostique avant d'y accéder. Quels sont les signes typiques de cette maladie ? Comment ne pas passer à côté du bon diagnostic ? Quels sont les traitements disponibles ? A quel point sont-ils efficaces ? Quelles sont les perspectives en matière d'innovation thérapeutique ? Autant de questions qui seront abordées lors de ce numéro de « 30 minutes Santé ». »

Les intervenants :

- Radhouane Dallel, spécialiste de la migraine, professeur des universités, directeur du laboratoire Neuro-Dol (unité 1107 Inserm/Université Clermont-Auvergne), à Clermont-Ferrand
- Jérôme Mawet, neurologue (AP-HP), Paris
- Morgane Rivera-Vargas, patiente migraineuse, association La Voix des migraineux

Utile pour vos patients

■ Le site ivg.gouv.fr pour s'informer sur l'interruption volontaire de grossesse

Pour s'informer sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG), vos patients peuvent consulter le **site ivg.gouv.fr**. Le site a été mis à jour récemment et le visiteur peut y trouver des informations sur les rapports sexuels non protégés, la définition de l'IVG, son accès et ses différentes étapes.



Le site ivg.gouv.fr met aussi à disposition un annuaire des centres de santé sexuelles (anciens centres de planification et d'éducation familiale, CPEF) et un annuaire des espaces vie affective, relationnelle et sexuelle (Evars). **Ceux de Guyane y figurent.** Avec ce site, le ministère de la Santé et de la Prévention, et le ministère de l'Égalité entre les femmes et les hommes souhaitent permettre l'accès à l'information sur l'IVG, lutter contre les idées reçues et orienter les personnes

qui souhaitent interrompre leur grossesse.

On rappelle également que des informations en langage accessible sont disponibles sur **le site de l'ARS Guyane**

Offres d'emploi



- Pour l'ouverture de son service d'accueil de jour et d'hébergement médicalisé (Sajhem) de Saint-Laurent du Maroni, l'Ebène recrute :
 - Quatre **AVS (assistante de vie sociale) ou AES (accompagnant éducatif et sociale)** temps complet CDI / convention 51
 - Un **ES (éducateur spécialisé)** temps complet CDI / convention 51
 - Un **masseur-kinésithérapeute** à mi-temps CDI / convention 51 ou vacataire
 - Un **ergothérapeute** à mi-temps CDI / convention 51 ou vacataire
- Un **neuropsychologue** demi- temps CDI / convention 51 ou vacataire
- Pour sa plateforme de répit - équipe mobile de maintien à domicile (Emmad), l'Ebène recrute **deux assistants de vie sociale ou accompagnant éducatif et social** (temps complet, CDI, convention 51).

Pour toutes ces offres, contacter Consuelo Suarez Otero par courrier électronique à consuelo.suarez@ebene973.org.

Agenda



Aujourd'hui et demain

► **Journées nationales du numérique à l'hôpital.**
S'inscrire. <https://esante.gouv.fr/agenda/journees-nationales-du-numerique-lhopital>

Jeudi 16 mars

► **Atelier de la recherche sur la santé mentale.**

Organisé par GPS, de 9 heures à 11 heures en visioconférence. Avec Sonia Da Cruz (CHC), Johanna

Pavie (CACL), Nadine Grand-Bois (CHC), Nicolas Vignier (AP-HP) et Chloé Abrias (Comède).
S'inscrire. <https://gps.gf/agenda/les-ateliers-de-la-recherche-7-la-sante-mentale/>

Samedi

► **« Fo Zot Savé »** : le Pr Loïc Epelboin, infectiologue au centre hospitalier de Cayenne, répondra aux questions de Fabien Sublet sur la publication du Panorama des maladies infectieuses et non infectieuses de Guyane, que nous vous avons présenté dans la [Lettre pro du 24 février](#).
L'émission est diffusée à 9 heures sur Guyane la 1ère.

Lundi

► **Retrouvez Yana Santé**, l'émission de santé présentée par Awatef Argoubi, en partenariat avec la Lettre pro, à 19 heures sur [Facebook](#) et sur la chaîne Youtube de l'émission.

Vendredi 24 mars

► **Webinaire** sur la médiation en santé et le numérique à l'aune des inégalités sociales en santé, organisé par la Fédération nationale d'éducation et de promotion de la santé (FNES) et Santé publique France, de 9h45 à 12h30 (heures de Guyane). Renseignements et inscriptions avant le 20 mars : <https://gps.gf/agenda/webinaire-la-mediation-en-sante-et-le-numerique-a-laune-des-inegalites-sociales-de-sante/>.

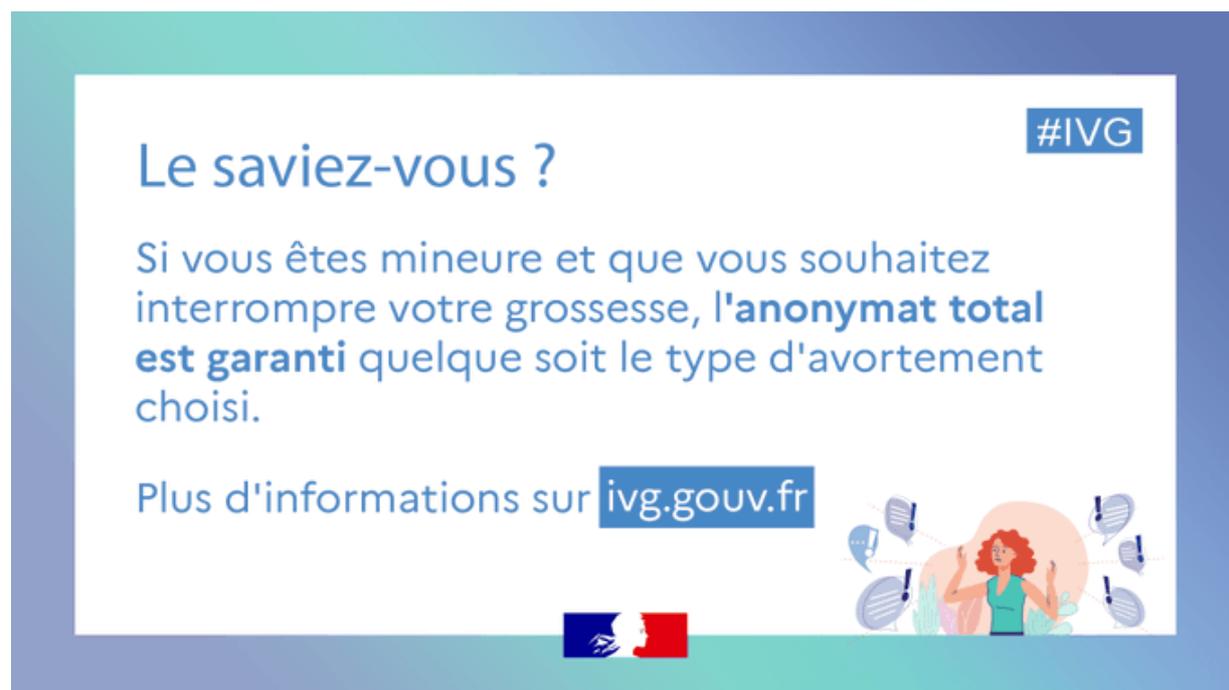
► **Matinée portes ouvertes** de la pédagothèque de Guyane promo santé, de 8 heures à 12 heures, 4, rue Félix-Eboué, à Cayenne. S'inscrire. https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSeDo5_FvAND-rXq8jIHW8nl4iUThcoHGIUDAFfKTVhnPcwYaw/viewform

Mercredi 29 mars

► Séminaire sur l'accès aux droits des étrangers malades, organisé par le Comede et le Corevih, à 15 heures en salle Thierry-Basset de l'hôpital de Cayenne.

Faites connaître vos évènements dans l'agenda de la Lettre pro en écrivant à pierre-yves.carlier@ars.sante.fr

Le message du jour



#IVG

Le saviez-vous ?

Si vous êtes mineure et que vous souhaitez interrompre votre grossesse, **l'anonymat total est garanti** quelque soit le type d'avortement choisi.

Plus d'informations sur ivg.gouv.fr

The infographic features a woman with red hair and a green top, surrounded by speech bubbles containing exclamation marks. At the bottom, there is a small French flag icon.

Consultez tous les numéros de Covid-19 - La lettre Pro

Agence régionale de santé Guyane

Directeur de la publication : Clara de Bort

Conception et rédaction : ARS Guyane Communication

Standard : 05 94 25 49 89



www.guyane.ars.sante.fr

[Cliquez sur ce lien pour vous désabonner](#)